

15 % des ménages de l'Orne utilisateurs des services à la personne, un recours important

En raison d'une population âgée et malgré un niveau de vie plutôt bas, le recours aux services à la personne est important dans l'Orne (15,2 %). Près de 19 000 ménages ont ainsi utilisé ces services en 2013. Ces ménages sont souvent âgés. Tous les types de ménages ornaïens, en dehors des couples avec enfants, sont plus souvent utilisateurs de ces services que l'ensemble des ménages normands. À l'horizon 2030, la baisse démographique attendue entraînerait une progression du nombre de ménages potentiellement utilisateurs plus faible que dans les autres départements normands, soit à peine 2 500 ménages supplémentaires.

Camille Hurard, Bruno Mura (*Insee Normandie*), Christelle Bérard, Brigitte Keromnes (*Directrice*)

En 2013, près de 19 000 ménages ornaïens ont déclaré à l'administration fiscale des dépenses en services à la personne (*définitions*). Le taux de recours à ces services est fort (15,2 % contre 14,3 % en Normandie). C'est le plus élevé des départements normands, après celui de la Manche (16,9 %), ce qui place l'Orne au 26^e rang des 96 départements métropolitains. Ce recours important est en partie lié à la forte présence d'une population âgée, principale utilisatrice de ces services. Les personnes de 65 ans ou plus représentent en effet 22 % de la population ornaïse en 2013. Le niveau de vie (*définitions*) qui, après l'âge, est l'élément favorisant le plus le recours aux services à la personne, y est globalement moins élevé.

Corrigé des effets de la structure par âge et par mode de cohabitation, le taux de recours dans l'Orne est proche du niveau régional (13,5 % contre 13,9 %).

Parmi les arrondissements du département, celui d'Alençon se distingue par le taux de recours brut le plus élevé (15,8 %) et celui de Mortagne-au-Perche par le plus bas (14,2 %), proche du niveau régional (*figure 1*).

Un poids important des plus âgés parmi les ménages utilisateurs

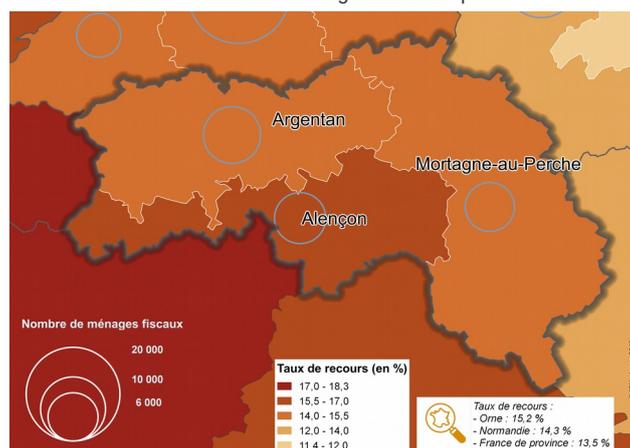
Les taux de recours aux services à la personne augmentent avec l'âge. Dans l'Orne, ils sont proches des taux régionaux. Toutefois, le taux de recours des 35 à 49 ans (8,6 %) se distingue par un écart un peu plus important avec le taux régional (9,7 %). En raison d'une population âgée, la part des ménages de 80 ans ou plus parmi les ménages utilisateurs atteint un niveau record (37 %), près de 5 points de plus que dans les autres départements normands.

Bien que le niveau de vie (*définitions*) des Ornaïens soit le plus faible des départements normands, le taux de recours y est plus élevé que dans l'ensemble de la Normandie, quel que soit le niveau de vie.

Comme dans le reste de la région, les personnes seules ont plus recours aux services à la personne que les ménages de plusieurs personnes. C'est encore plus marqué dans l'Orne où leur taux de recours atteint 19 % (17 % dans l'ensemble de la Normandie) et même 25 % pour les femmes seules (22 % en Normandie). Pour les autres types de ménages, les taux de recours restent supérieurs dans l'Orne à ceux de la Normandie, hormis pour les couples avec enfants.

1 Un taux de recours plus important dans l'arrondissement d'Alençon

Taux de recours brut et nombre de ménages utilisateurs par arrondissement



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013 - Omphale 2013 (EP29)

2 9 000 ménages utilisateurs supplémentaires d'ici 2030

Taux de recours bruts en 2013 et évolution du nombre de ménages utilisateurs de services à la personne

	Taux de recours en 2013 (en %)			Ménages utilisateurs			Évolution du nombre de ménages utilisateurs (en %)	
	Global	80 ans ou plus	Personnes seules	2013	2030	2050	2013-2030	2013-2050
Normandie	14,3	44,1	16,9	198 800	239 900	279 500	21	41
Orne	15,2	44,4	18,9	18 900	21 300	23 700	13	25
Argentan	15,4	46,4	19,5	7 400	8 400	9 200	14	24
Alençon	15,8	44,3	18,9	6 000	6 900	7 700	15	28
Mortagne-au-Perche	14,2	42,0	18,2	5 500	6 100	6 800	11	24

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013 – Omphale 2013 (EP29)

Une croissance modérée de la demande future

Département déjà âgé, l'Orne devrait connaître un vieillissement marqué de sa population. La part des 65 ans ou plus passerait de 22 % en 2013 à 31 % en 2030. Elle atteindrait près de 35 % en 2050, plaçant l'Orne parmi les vingt départements métropolitains où les seniors seront les plus présents. Conséquence de ce vieillissement, d'ici 2030 le département compterait 2 400 ménages utilisateurs de services à la personne supplémentaires (figure 2). À cet horizon, quatre ménages utilisateurs sur dix auraient 80 ans ou plus. L'Orne est le département normand où la progression du nombre de ménages utilisateurs serait la plus faible (+ 13 %), bien en deçà de celle de la Normandie (+ 21 %). Entre 2013 et 2030, la population de l'Orne va globalement baisser ; ce qui explique que le nombre de ménages utilisateurs progresse faiblement.

Sur cette période, l'arrondissement de Mortagne-au-Perche aurait la progression la plus faible du nombre de ménages utilisateurs (+ 11 %), ce qui s'expliquerait par le recul du nombre total de ménages (- 4 %). Les évolutions à venir se traduiraient, en termes de recrutement de salariés dans le domaine des services à la personne, par un besoin de près de 2 000 salariés supplémentaires d'ici 2023 (dont 1 600 pour remplacer les probables départs à la retraite), sous réserve d'absence de modification dans le comportement des ménages utilisateurs et les conditions de travail de ces salariés (nombre d'heures effectuées) et maintien en l'état des politiques publiques concernant ce secteur. ■

Champ et définitions

La liste des 24 activités de **services à la personne** en vigueur en 2013 est définie par le décret n°2011-1133 du 20 septembre 2011. Elles concernent des prestations réalisées au domicile des particuliers comme l'aide à domicile aux personnes âgées ou handicapées, la garde d'enfants à domicile, les travaux ménagers, le soutien scolaire, etc. Depuis juin 2016, le nombre d'activités a été porté à 26.

La source fiscale **Filosofi** (Fichier Localisé Social et Fiscal) est issue de l'exploitation des données fiscales exhaustives issues de la DGFIP et des données sur les prestations sociales (Cnaf, Cnav et CCMSA). La source fiscale utilisée ne permet de dénombrer que les ménages ayant déclaré des dépenses de services à domicile. En conséquence, sont écartés les ménages dont la prise en charge de ces services est couverte entièrement par les aides, ceux ayant omis de déclarer ces dépenses et ceux employant des personnes de manière non déclarée.

Un **ménage fiscal** est un ménage ordinaire regroupant les foyers fiscaux d'un même logement. Le **réfèrent fiscal** est celui qui paye la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal. Il ne s'agit pas obligatoirement du bénéficiaire des services.

Les **taux de recours** par âge et mode de cohabitation sont calculés au niveau national. Ces différents taux sont ensuite appliqués aux populations de chacun des départements. Cette méthode permet de raisonner « toute chose égale par ailleurs » sur des taux de recours corrigés qui écartent les effets de structure liés à l'âge et au mode de cohabitation.

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Les projections de ménages sont obtenues avec le modèle **Omphale** qui permet de réaliser des projections démographiques à moyen/long terme (horizon 2050) sur tout territoire de plus de 50 000 habitants.

Insee Normandie
5, rue Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02.35.52.49.17

Crédit photo : ©H. Sentucq-panoram-art.com
ISSN : 2493-7339
@Insee 2018

Pour en savoir plus :

- Hurard C., Mura B., Bérard C., Keromnes B., « En Normandie, le vieillissement de la population pourrait entraîner une forte croissance des services à la personne », *Insee Analyses Normandie* n°54, décembre 2018.
- Jerrari K., Mura B., Bérard C., Matouk F., Puech I., « La Normandie, 1^{er} région pour la part des services et de l'emploi à domicile dans l'emploi salarié », *Insee Analyses Normandie* n°38, décembre 2017.
- Jerrari K., Mura B., Bérard C., Matouk F. et Puech I., Une analyse des services et de l'emploi à domicile dans chacun des départements normands, *Insee Flash Normandie* n° 50 à 54, décembre 2017.
- Brunet L., Le Graët A., Maillard M., « Un vieillissement démographique plus rapide en Normandie », *Insee Analyses Normandie* n°49, juin 2018.

